

Modèle de permis de feu

Le permis de feu est établi dans un but de prévention des dangers incendie et d'explosion occasionnés par les travaux par point chaud (soudage, découpage, meulage, etc.). Il est délivré par l'Autorité Territoriale pour chaque travail de ce genre exécuté soit par le personnel, soit par celui d'une entreprise extérieure. Il ne concerne pas les travaux effectués à des postes permanents de la collectivité. Il doit être renouvelé chaque fois qu'un changement (d'opérateur, de lieux, de méthode de travail, etc.) intervient dans le chantier.

L'original du permis de feu est à conserver par le demandeur des travaux, avec copie pour :

- le dirigeant de l'entreprise extérieure ou le service exécutant les travaux
- à l'agent chargé de veiller à la sécurité de l'opération.

INTERVENANTS	
Demandeur	Exécutant
<input type="checkbox"/> COLLECTIVITE <input type="checkbox"/> SERVICE DEMANDEUR	<input type="checkbox"/> ENTREPRISE EXTERIEURE <input type="checkbox"/> SERVICE EXECUTANT
Nom : Représentant qualifié :	Nom : Représentant qualifié :
Signature :	Signature :
AGENT VEILLANT A LA SECURITE GENERALE DE L'OPERATION	OPERATEUR EXECUTANT LES TRAVAUX
Nom : Fonction : Téléphone :	Nom : Fonction : Téléphone :
Signature :	Signature :

OPERATIONS
Date
Date prévue de début des travaux : Date de fin de travaux :
Lieu
Lieu d'exécution : Adresse :
Description de l'opération
Visite préalable : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Date :
Nature de l'opération / description détaillée des travaux :

Type de travaux par points chauds :

- | | | |
|---|---|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Soudage | <input type="checkbox"/> Arc électrique | <input type="checkbox"/> Etincelage |
| <input type="checkbox"/> Meulage /Tronçonnage | <input type="checkbox"/> Chalumeau | <input type="checkbox"/> Découpage |
| <input type="checkbox"/> Laser | <input type="checkbox"/> Autres : | |

RISQUES ET PRECAUTIONS PARTICULIERES

Risques liés à l'environnement de travail

- Stockage et proximité de matériaux combustibles
- Stockage de produits inflammables
- Proximité d'installations dangereuses
- Activité du voisinage immédiat
- Présence de zone ATEX à proximité. Préciser :
- Autres :

Précautions particulières à observer

EN CAS D'ACCIDENT OU D'INCENDIE

Moyens d'alerte

Moyens de première intervention à proximité

Numéro de téléphone à contacter

PERMIS DE FEU -CONSIGNES IMPERATIVES

MESURES ARRETEES	A LA CHARGE	
	Demandeur	Exécutant
Avant le début ou la reprise du travail		
Vérifier que les appareils sont en parfait état (tension convenable pour l'appareillage électrique)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Eloigner, protéger ou couvrir de bâches ignifugées tous les matériaux ou installations combustibles ou inflammables et, en particulier, ceux qui sont placés derrière les cloisons proches du lieu de travail. Eventuellement, arroser le sol et les bâches de couvertures.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si le travail doit être effectué sur un volume creux (cuve, réservoir, tuyauterie, etc.), s'assurer que son dégazage est effectif.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Dégager largement de tout matériel combustible ou inflammable le parcours des conduites et tuyauteries traitées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prendre le soin de couvrir toutes les ouvertures, interstices, fissures, etc. à l'aide de sable, bâches, plaques métalliques.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Disposer à portée immédiate les moyens d'alarme et de lutte contre le feu. Ceux-ci devront comporter au moins un extincteur de CO2 de 2 kg et un extincteur à eau pulvérisée de 9 litres.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prendre le soin de couvrir toutes les ouvertures, interstices, fissures, etc. à l'aide de sable, bâches, plaques métalliques.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prendre toutes les dispositions pour éviter le déclenchement intempestif du système de détection ou d'extinction automatique (limiter à la zone concernée)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Faire aérer la zone de travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pendant le travail		
Porter les équipements de protection individuelle adaptés (lunettes, gants, tablier, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Surveiller attentivement les projections incandescentes et leurs points de chutes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ne déposer les objets chauffés que sur des supports ne craignant pas la chaleur et ne risquant pas de la propager.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Après le travail		
Inspecter le lieu de travail, les locaux adjacents et les environs pouvant être concernés par les projections d'étincelles ou les transferts de chaleur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S'assurer que le système de détection ou d'extinction automatique soit de nouveau pleinement opérationnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Maintenir une surveillance rigoureuse pendant deux heures au moins après la cessation du travail. Si cette surveillance ne peut être assurée, cesser toute opération par point chaud au moins deux heures avant la cessation générale du travail dans l'établissement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Le CDG45 autorise la réutilisation de ses informations et documents dans les libertés et les conditions prévues par la licence ouverte sous réserve d'apposer la mention :

Source CDG45, titre et lien du document ou de l'information et date de sa dernière mise à jour

